SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
DIRECTION DE L'EXPLOITATION AU PORT DE CASABLANCA
TRAFICS POLYVALENTS

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 09/DEPCTP/2026

RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DES ÉQUIPEMENTS DE VIDÉOSURVEILLANCE POUR LES BESOINS DE LA DIRECTION DE L'EXPLOITATION AU PORT DE CASABLANCA TRAFICS POLYVALENTS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION 3

ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE 3

ARTICLE 3 : REPARTITION EN LOTS 3

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES 3

ARTICLE 5 : MODIFICATION DU CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES 3

ARTICLE 6 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES 3

ARTICLE 7 : DEMANDE ET COMMUNICATION D'INFORMATIONS AUX CONCURRENTS 3

ARTICLE 8 : VISITE DES LIEUX 3

ARTICLE 9 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS 4

ARTICLE 10 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET QUALITES DES CONCURRENTS 4

ARTICLE 11 : OFFRE TECHNIQUE 6

ARTICLE 12 : OFFRE FINANCIERE 6

ARTICLE 13 : GROUPEMENTS 6

ARTICLE 14 : PRESENTATION DES OFFRES DES CONCURRENTS 7

ARTICLE 15 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS 8

ARTICLE 16 : RETRAIT DES PLIS 8

ARTICLE 17 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 8

ARTICLE 18 : LANGUE D'ETABLISSEMENT DES PIECES DES OFFRES 8

ARTICLE 19 : OUVERTURE ET EXAMEN DES OFFRES ET APPRECIATION DES CAPACITES DES CONCURRENTS 8

ARTICLE 20 : OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES FINANCIERES DES CONCURRENTS 8

ARTICLE 21 : MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES 9

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert ayant pour objet le renouvellement et l'extension des équipements de vidéosurveillance pour les besoins de la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca Trafics Polyvalents.

Il est établi conformément aux dispositions du règlement des achats de la Société d'Exploitation des Ports (Marsa Maroc), le ''Règlement des Achats de Marsa Maroc''. Ce règlement peut être téléchargé auprès du site internet de Marsa Maroc, www.marsamaroc.co.ma, ou demandé auprès des services concernés de Marsa Maroc.

ARTICLE 2 : MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage est la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca Trafics Polyvalents qui, au nom de Marsa Maroc, passe le marché qui découle du présent Appel d'offres.

ARTICLE 3 : REPARTITION EN LOTS

Le présent appel d'offres concerne un marché lancé en lot unique.

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres doit comprendre :

- **a.** L'avis d'appel d'offres ;
- **b.** Le cahier des prescriptions spéciales et ses annexes comportant le modèle du Bordereau des Prix-détail estimatif ;
- **c.** Le présent règlement de consultation et ses annexes comportant les modèles de l'acte d'engagement, de la déclaration sur l'honneur, des cautions, charte fournisseurs, etc.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DU CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les modifications introduites au dossier d'appel d'offres seront communiquées via le portail des achats à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

ARTICLE 6 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les dossiers d'appel d'offres sont téléchargeables à partir du portail des Achats de Marsa Maroc à l'adresse : https://achats.marsamaroc.co.ma, dès parution de l'avis d'appel d'offres au portail des Achats de MarsaMaroc et jusqu'à la date limite de remise des offres.

ARTICLE 7 : DEMANDE ET COMMUNICATION D'INFORMATIONS AUX CONCURRENTS

Les demandes d'informations ou renseignements formulées par les concurrents doivent être adressées, via le portail des achats de Marsa Maroc, dans un délai de sept (07) jours au moins avant la date prévue pour la remise des offres.

ARTICLE 8 : VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux sera organisée, à la date fixée par l'avis d'appel d'offres.

Il sera dressé un procès-verbal de la visite des lieux qui mentionnera les demandes d'éclaircissements et les réponses données aux concurrents concernés.

Ledit procès-verbal sera communiqué par fax ou par voie électronique à l'ensemble des concurrents ainsi qu'aux membres de la commission des achats.

ARTICLE 9 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

1. Seules peuvent participer au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;
- Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de cet organisme.

2. Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 34 du Règlement des Achats de Marsa Maroc ;
- Les titulaires de marchés résiliés aux torts de l'entrepreneur lorsque l'appel d'offre lancé porte sur le même objet que celui du marché résilié.

ARTICLE 10 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET QUALITES DES CONCURRENTS

I. Chaque concurrent doit présenter, sous peine d'élimination, un dossier administratif, un dossier technique et un dossier additif.

1. LE DOSSIER ADMINISTRATIF doit comprendre **:**

1-1 Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

a) Une déclaration sur l'honneur conformément au modèle porté en annexe ;

b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;

c) Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 30 du Règlement des achats.

1-2 Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché :

a- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- S'il s'agit d'un auto-entrepreneur ou d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
- S'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :

- Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
- Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;

- L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

b- Une attestation délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;

c- Une attestation délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné.

d- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.

Les concurrents étrangers sont exonérés de fournir les attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus.

La date de production, au maître d'ouvrage, des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

2. **LE DOSSIER TECHNIQUE** doit comprendre **:**

a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a réalisées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

b. Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés des dites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

En cas de doute sur l'authenticité d'une attestation de références, le maitre d'ouvrage se réserve le droit de demander la délivrance de l'originale de ladite attestation ou de sa copie certifiée conforme à l'originale. Le concurrent concerné doit la fournir dans le délai prescrit par le maitre d'ouvrage sous peine d'élimination.

3. **LE DOSSIER ADDITIF** doit comprendre **:**

a. Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages par le concurrent ou la personne habilitée à cet effet ;

b. Le présent règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages par le concurrent ou la personne habilitée à cet effet ;

c. Le document « Charte Fournisseurs » joint en annexe signé avec la mention manuscrite « lu et accepté » par le concurrent ou la personne habilitée à cet effet ;

d. La fiche de conformité technique, dûment renseignée, visée et cachetée, par le concurrent conformément au modèle de l'annexe 1. Ce dernier doit être rempli d'une façon exhaustive **sous peine d'élimination** ;

e. Les prospectus et les fiches techniques des équipements objets des prix **n° 1 ; 2 ; 3 ; 4 et 5.**

II. Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

1- Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et additif et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-1 du présent article, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;

2- S'il est retenu pour être attributaire du marché :

a- Une attestation délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière, l'attestation précitée n'est exigée que des établissements publics soumis à l'impôt ;

b- Une attestation délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné.

La date de production, au maitre d'ouvrage, des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

III. Lorsque le concurrent est un auto-entrepreneur, il doit fournir :

1- Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et additif et en plus des pièces a) et b) prévues à l'alinéa 1) du I-1 du présent article, l'attestation d'immatriculation au registre national de l'auto-entrepreneur ou sa copie certifiée conforme à l'original, délivrée depuis moins d'un an ;

2- S'il est retenu pour être attributaire du marché, il doit fournir une attestation délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière, ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties tel que prévu à l'article 09 ci–dessus.

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle l'auto-entrepreneur est imposé.

La date de production, au maître d'ouvrage, de cette pièce sert de base pour l'appréciation de sa validité.

ARTICLE 11 : OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique n'est pas prévue au titre du présent appel d'offres.

ARTICLE 12 : OFFRE FINANCIERE

Chaque concurrent doit présenter une offre financière comprenant :

- L'acte d'engagement ;
- Le bordereau des prix-détail estimatif.

Le montant de l'acte d'engagement ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix-détail estimatif peuvent être arrêtés en chiffres seulement. Le sous détail des prix est arrêté en chiffres seulement.

En cas de discordance entre les indications de prix de ces différents documents, ceux du bordereau des prix-détail estimatif sont tenus pour bons pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

ARTICLE 13 : GROUPEMENTS

Conformément à l'article 30 du Règlement des Achats de Marsa Maroc, les concurrents peuvent soumissionner en groupement, un acte de groupement doit être rédigé dans ce sens et fourni avec les pièces administratives du dossier d'appel d'offres.

Le groupement peut être soit conjoint soit solidaire.

A- Groupement conjoint :

Chaque membre du groupement conjoint, y compris le mandataire, doit justifier individuellement les capacités juridiques, techniques et financières requises pour la réalisation des prestations pour lesquelles il s'engage.

Le groupement conjoint doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et précise la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement conjoint s'engage à réaliser.

B- Groupement solidaire

Les capacités financières et techniques du groupement solidaire sont jugées sur la base d'une mise en commun des moyens et compétences de l'ensemble de ses membres pour satisfaire, de manière complémentaire et cumulative, les exigences fixées, à cet effet, dans le cadre de la procédure de passation du marché.

Le groupement solidaire doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser, étant précisé que cet acte d'engagement peut, le cas échéant, indiquer les prestations que chacun des membres s'engage à réaliser dans le cadre dudit marché.

C- Dispositions communes aux groupements conjoint et solidaire

Le cahier des prescriptions spéciales, l'offre financière et l'offre technique présentés par un groupement doivent être signés soit par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

Un même concurrent ne peut présenter plus d'une offre dans le cadre d'une même procédure de passation des marchés que ce soit en agissant à titre individuel ou en tant que membre d'un groupement.

Chaque groupement doit présenter, parmi les pièces du dossier administratif, une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement. Cette convention doit être accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

En cas de groupement, le cautionnement provisoire et le cautionnement définitif peuvent être souscrits sous l'une des formes suivantes :

a) Au nom collectif du groupement ;
b) Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;
c) En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les cas prévus aux b) et c) ci-dessus, le récépissé du cautionnement provisoire et définitif ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu doivent préciser qu'ils sont délivrés dans le cadre d'un groupement et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis à Marsa Maroc abstraction faite du membre défaillant.

ARTICLE 14 : PRESENTATION DES OFFRES DES CONCURRENTS

Le dossier présenté par chaque concurrent est composé d'un fichier électronique portant 02 enveloppes électroniques comprenant :

- **La première enveloppe électronique** : contient le dossier administratif, le dossier technique et le dossier additif.
- **La deuxième enveloppe électronique** contient l'offre financière.

Nb : Toutes les pièces contenues dans chacune des enveloppes électroniques précitées sont de préférence signées électroniquement et séparément par le concurrent ou son représentant dûment habilité, avant leur insertion dans le fichier électronique.

Toutefois, lesdites pièces peuvent être signées manuellement et scannées puis déposées électroniquement au niveau du portail des achats de MarsaMaroc.

ARTICLE 15 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Les plis des concurrents, doivent être déposés, par voie électronique au niveau du portail des Achats de Marsa Maroc à l'adresse : https://achats.marsamaroc.co.ma.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure limites fixées par l'avis d'appel d'offres pour la remise des plis. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

Toutefois, le maître d'ouvrage peut accepter des offres déposées électroniquement dans le portail des achats, quinze (15) minutes au-delà de l'heure limite fixée par l'avis d'appel d'offres, et ce pour pallier aux éventuels problèmes de connexion.

ARTICLE 16 : RETRAIT DES PLIS

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure limites fixés pour la remise des offres.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions prévues aux articles 14 et 15 ci-dessus.

ARTICLE 17 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de Cent-vingt (120) jours. Ce délai est compté à partir de la date de remise des plis.

Toutefois, le maître d'ouvrage peut proposer à l'attributaire, de maintenir son offre pour une période supplémentaire déterminée. En cas de refus de l'attributaire, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire, le cas échéant.

ARTICLE 18 : LANGUE D'ETABLISSEMENT DES PIECES DES OFFRES

Les pièces des offres présentées par les concurrents doivent être établies en langues arabe ou française.

Pour les fiches techniques, prospectus, plans techniques, ces derniers peuvent être rédigés en langue anglaise.

ARTICLE 19 : OUVERTURE ET EXAMEN DES OFFRES ET APPRECIATION DES CAPACITES DES CONCURRENTS

Pour être admis à participer au présent appel d'offres, le concurrent doit justifier des qualifications suivantes :

Critère n° 1 : Justifier la réalisation d'au moins deux projets d'installation des équipements de vidéosurveillance dans un site portuaire ou industriel ou Outdoor), au cours des trois dernières années (2024, 2025 et 2026), et dont le montant de chacun est supérieur ou égal à **500 000,00 DH/HT**.
Documents d'appréciation : Les attestations de référence.

Critère n° 2 : Justifier la conformité des équipements proposés pour les prix **1 ; 2 ; 3 ; 4 et 5** doivent aux spécifications techniques exigées au niveau du CPS.
Documents d'appréciation : Fiche de conformité technique dûment renseignée conformément au modèle en annexe n° 1 et les fiches techniques justifiant les données portées sur la fiche de conformité.

ARTICLE 20 : OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES FINANCIERES DES CONCURRENTS

L'ouverture et l'examen des offres financières concerne les seuls candidats admis à l'issue de l'appréciation de leurs capacités juridiques, techniques et financières et qui répondent aux critères d'admissibilité fixés par l'article 19 ci-dessus.

Offre excessive : offre supérieure de plus de (25%) par rapport au seuil financier estimé pour accomplir convenablement les prestations objet de l'Appel d'offres.

Offre anormalement basse : offre inférieure de plus (25%) par rapport au seuil financier estimé pour accomplir convenablement les prestations objet de l'Appel d'offres.

La Commission peut rejeter les offres jugées anormalement basses ou excessives par rapport au seuil financier estimé pour accomplir convenablement les prestations objet de l'Appel d'offres.

Pour les offres jugées anormalement basses, la commission peut, lorsqu'elle le juge utile, demander aux concurrents concernés des explications à accompagner, le cas échéant, par des sous-détails ou des décompositions des prix de leurs offres.

Dans le cas où une seule offre financière est retenue à l'issue de la procédure d'évaluation des offres financières, la commission peut inviter le concurrent concerné, par lettre, à proposer un rabais sur son offre initiale et à déposer son offre définitive dans un délai qui ne peut être inférieur à (05) cinq jours.

La commission retient le critère prix pour l'attribution du marché. Le marché sera attribué au concurrent dont l'offre financière est la moins disante.

NB :

- Le maître d'ouvrage n'est pas tenu de donner suite à un appel d'offres ;
- Aucun concurrent ne peut prétendre à indemnité si ses offres ne sont pas acceptées ou s'il n'a pas donné suite à l'appel d'offres.

Le maître d'ouvrage invite, par tout moyen de communication pouvant donner date certaine, le concurrent ayant présenté l'offre la plus avantageuse à déposer les pièces suivantes, dans un délai qui ne peut être inférieur à cinq jours à compter de la date du courrier d'invitation :

1. Le dossier administratif original comportant les pièces, visées à l'alinéa 1-2) du paragraphe I de l'article 10 ci-dessus, présentées au moment de la soumission et les pièces, visées à l'alinéa 2) du paragraphe II de l'article 10 ci-dessus, exigées pour le concurrent auquel il envisagé d'attribuer le marché ;
2. L'original du dossier technique et additif ;
3. L'offre financière originale.

ARTICLE 21 : MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES

Les concurrents installés au Maroc doivent exprimer leurs offres en Dirham, la monnaie locale.

Lorsque le concurrent n'est pas installé au Maroc, son offre doit être exprimée en monnaie étrangère convertible et cotée sur le marché de change marocain. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les prix des offres exprimées en monnaie étrangère seront convertis en dirham. Cette conversion s'effectuera sur la base du cours de référence moyen du dirham en vigueur le jour de la remise des plis, donné par Bank Al- Maghreb.

Fait à . . . . . , le . . . . . .

SIGNE PAR : (le Directeur représentant Marsa Maroc)

Digitally signed by MAOUNI Adil
Responsable Systèmes d'Information

Digitally signed by ABHIM Brahim Directeur des Terminaux Polyvalents au Port de Casablanca

ANNEXE 1

FICHES DE CONFORMITÉ TECHNIQUE À RENSEIGNER PAR LE SOUMISSIONNAIRE

1 CAMÉRAS SPEED DÔME IP :

Caractéristiques	Configuration minimale demandée	Configuration proposée
Référence proposée		
Capteur	Capteur CMOS à balayage progressif 1/2”	
Objectif	Objectif varifocal motorisé, focale minimale équivalente à 6,91–214,64 mm, zoom optique minimal 31x, mise au point laser/automatique et iris automatique ; Champ de vision horizontal : 60,6° à 2,0°; Champ de vision vertical : 36,5° à 1,1°; Mise au point automatique, iris automatique	
Jour et nuit	Filtre IR à retrait automatique.	
Éclairage minimum	Couleur : 0,06 lux à 30 IRE, F1.36 ; N/B : 0,001 lux à 30 IRE, F1.36, 0 lux avec éclairage IR activé ; Couleur : 0,09 lux à 50 IRE F1,36 ; N/B : 0,003 lux à 50 IRE F1.36, 0 lux avec éclairage IR activé.	
Durée d'obturation	De 1/111000 s à 1/2 s.	
Panoramique/inclinaison/zoom	Panoramique : 360° continu, 0,05° à 550°/s ; Inclinaison : +20 à -90°, 0,05°–500°/s ; Zoom : zoom optique 31x, numérique 12x, total 372x ; 300 positions préréglées, enregistrement de tours, tours de garde, file d’attente de contrôle, indicateur de direction à l’écran, aide à l’orientation PTZ et vitesse de zoom réglable.	
Compression vidéo	Profils de base, principal et avancé H.264 (MPEG-4 Partie 10/AVC) ; Profil principal H.265 (MPEG-H Partie 2/HEVC) ; Motion JPEG.	
Résolutions	1920 x 1080p (HDTV 1080p) à 320 x 180	
Fréquence d'image	Jusqu'à 50/60 IPS (50/60 Hz) en 1080p	
Flux vidéo	Plusieurs flux configurables individuellement en H.264, H.265 et Motion JPEG ; Fréquence d'image et bande passante contrôlables ; Gestion VBR/ABR/MBR pour AV1, H.264 et H.265.	
Réglages de l'image	Compression, saturation, luminosité, netteté, contraste, contraste local, balance des blancs, contrôle d'exposition, zones d'exposition, imagerie WDR avancée : Jusqu'à 120 dB en fonction de la scène, désembuage, changement de mode jour/nuit, cartographie des tonalités, réglage de précision du comportement en cas de faible éclairage, rotation : 0°, 180°, incrustation de texte et d'image, arrêt sur image en commande PTZ, stabilisation d'image électronique (EIS), profils de scène, 100 masques de confidentialité polygone individuels.	

Sécurité	Protection par mot de passe, filtrage d'adresses IP, chiffrement HTTPS, contrôle d'accès réseau IEEE 802.1x, authentification sécurisée, gestion centralisée des certificats, journalisation des accès, firmware signé, démarrage sécurisé et plateforme de cybersécurité matérielle ou équivalente pour la protection des clés cryptographiques et des informations sensibles.	
Protocoles pris en charge	IPv4, IPv6 USGv6, HTTPS, HTTP/2, SSL/TLS, QoS Layer 3 DiffServ, FTP, CIFS/SMB, SNMP v1/v2c/v3 (MIB-II), NTP, SSH, LLDP.	
Interface de programmation	API ouverte pour intégration logicielle ; Profil ONVIF S.	
Mémoire	Mémoire minimale : 4 Go RAM et 8 Go Flash.	
Alimentation	PoE / PoE+ ou alimentation par midspan adapté à la puissance requise ; IEEE 802.3at Type 2 Classe 4.	
Connecteurs	RJ45 10BASE-T/100BASE-TX PoE ; Connecteur pousser-tirer RJ45 (IP66).	
Éclairage infra-rouge	Éclairage IR intégré basse consommation, avec angle et intensité automatiquement ajustables, portée minimale de 300 m	
Stockage	Compatibilité avec carte microSD/microSDHC/microSDXC ; Prise en charge du cryptage de la carte SD ; Prise en charge de l'enregistrement sur une unité de stockage réseau (NAS).	

2 CAMERA IP DOME FIXE :

Caractéristiques	Configuration minimale demandée	Configuration proposée
Référence proposée		
Capteur	Capteur CMOS RVB à balayage progressif 1/2,9", résolution minimale 2 MP, adapté aux conditions de faible luminosité	
Objectif	Objectif fixe corrigé IR, focale 3,1 mm, F2.0 ; Champ de vision horizontal :102° Champ de vision vertical : 55°.	
Jour et nuit	Filtre IR automatique jour/nuit, permettant une commutation automatique selon les conditions d'éclairage.	
Éclairage minimum	Couleur : sensibilité 0,18 lux ; N/B : sensibilité 0,03 lux	
Compression vidéo	H.264, H.265 et Motion JPEG	
Résolutions et fréquence d'image	Résolution minimale 1920 x 1080, avec prise en charge de formats vidéo complémentaires jusqu'à 1280 x 960 et 640 x 360, fréquence d'image jusqu'à 25/30 ips.	
Réglages de l'image	WDR avancé jusqu'à 120 dB selon la scène, technologie de faible luminosité, réglage de saturation, contraste, luminosité, netteté, balance des blancs, seuil jour/nuit, zones d'exposition, rotation 0°, 90°, 180° et 270°, format corridor, incrustation de texte et d'image, masques de confidentialité et recadrage de vues	
Sécurité	Protection par mot de passe, HTTPS, IEEE 802.1x, gestion des certificats, firmware signé, démarrage sécurisé et plateforme de cybersécurité matérielle ou équivalente pour la protection des clés cryptographiques et des informations sensibles.	
Mémoire	Mémoire minimale : 1 Go RAM et 512 Mo Flash ou équivalent constructeur	
Alimentation et connectique	Alimentation PoE via RJ45 10BASE-T/100BASE-TX ou équivalent, avec accessoires de raccordement nécessaires.	
Stockage	Compatibilité avec carte microSD/microSDHC/microSDXC et prise en charge de l'enregistrement sur unité de stockage réseau NAS.	

3 CAMERA IP FIXE :

Caractéristiques	Configuration minimale demandée	Configuration proposée
Référence proposée		
Compatibilité et usage	Caméra IP fixe de type bullet pour usage extérieur, entièrement compatible avec le VMS GENETEC en service à la DEPCTP, compatible ONVIF Profil S, livrée avec support de fixation adapté.	
Boîtier	Caisson en aluminium conforme IP66 et certifié IK10.	
Capteur	Capteur CMOS RVB à balayage progressif 1/2,8".	
Objectif	Objectif varifocal motorisé : 3,1–9 mm, F1.6–2.9 ; champ de vision horizontal : 117° à 36° ; champ de vision vertical : 61° à 20°.	
Jour et nuit	Filtre IR automatique.	
Éclairage minimum	Couleur : sensibilité 0,06 lux à 50 IRE, F1.6 ; N/B : sensibilité 0,01 lux à 50 IRE, F1.6, 0 lux avec éclairage IR activé.	
Compression vidéo	H.264, H.265, AV1 et Motion JPEG, avec technologie d'optimisation du débit et du stockage ou équivalent.	
Résolutions et fréquence d'image	Résolution minimale 1920 x 1080, prise en charge de plusieurs formats vidéo et fréquences jusqu'à 25/30 ips avec WDR et jusqu'à 50/60 ips sans WDR.	
Réglages de l'image	WDR avancé jusqu'à 120 dB selon la scène, désembuage, réduction du bruit, stabilisation électronique d'image, rotation automatique, format corridor, incrustation de texte et d'image, profils de scène et masques de confidentialité polygonaux.	
Sécurité	Protection par mot de passe, HTTPS, IEEE 802.1x, gestion des certificats, firmware signé, démarrage sécurisé et plateforme de cybersécurité matérielle ou équivalente pour la protection des clés cryptographiques et des informations sensibles.	
Mémoire	Mémoire minimale : 2 Go RAM et 8 Go Flash.	
Alimentation et connectique	Alimentation PoE/PoE+ via RJ45 10BASE-T/100BASE-TX/1000BASE-T.	
Éclairage infrarouge	Éclairage IR intégré optimisé, avec portée minimale de 50 m.	
Stockage	Compatibilité avec carte microSD/microSDHC/microSDXC et prise en charge de l'enregistrement sur unité de stockage réseau NAS.	
Accessoires et mise en service	Livraison avec support de fixation, accessoires de raccordement, connecteurs et tous éléments nécessaires à l'intégration au réseau de vidéosurveillance existant ; caméra fournie, posée, raccordée, programmée, testée, mise en service et intégrée au VMS GENETEC.	
Cycle de vie constructeur	Les caméras proposées ne doivent figurer ni dans la liste de fin de vie constructeur ni dans la liste de fin de support constructeur. Elles doivent être livrées avec la version logicielle/firmware la plus récente, stable et recommandée par le constructeur.	

4 CAMERAS IP PANORAMIQUES :

Caractéristiques	Configuration minimale demandée	Configuration proposée
Référence proposée		
Compatibilité et usage	Caméra IP panoramique multidirectionnelle à double capteur pour usage intérieur/extérieur, avec support de fixation adapté, permettant la surveillance simultanée de deux directions à partir d'une seule adresse IP, avec éclairage infrarouge intégré à 360° et technologie de faible luminosité	
Capteur	Deux capteurs CMOS RVB à balayage progressif 1/2,8", résolution minimale 2 x 2 MP, adaptés aux conditions de faible luminosité	
Objectif	Objectifs varifocaux : 3,3–8,1 mm, F1.9–3.2 ; champ de vision horizontal : 107° à 39° par capteur ; champ de vision vertical : 55° à 22° par capteur	
Jour et nuit	Filtre IR automatiquement amovible avec éclairage infrarouge intégré à 360°	
Éclairage minimum	Couleur : sensibilité 0,15 lux à 50 IRE, F1.9 ; N/B : 0 lux à 50 IRE, F1.9 avec éclairage IR activé.	
Compression vidéo	H.264, H.265 et Motion JPEG.	
Résolutions et fréquence d'image	Résolution minimale 2 x 1920 x 1080 jusqu'à 2 x 640 x 360, fréquence d'image jusqu'à 50/60 ips dans toutes les résolutions.	
Réglages de l'image	Forensic WDR, balance des blancs, seuil jour/nuit, réduction de la distorsion, rotation 0°, 90°, 180° et 270°, format corridor, incrustation de texte et d'image, masques de confidentialité polygonaux et réglages avancés de compression, luminosité, netteté et contraste.	
Sécurité	Protection par mot de passe, HTTPS, IEEE 802.1x, gestion des certificats, firmware signé.	
Mémoire	Mémoire minimale : 2 Go RAM et 8 Go Flash ou équivalent constructeur.	
Alimentation et connectique	Alimentation PoE/PoE+ via RJ45 ou équivalent, avec accessoires de raccordement nécessaires et une seule adresse IP pour les deux capteurs.	
Éclairage infrarouge	Éclairage IR intégré à 360° avec LEDs contrôlables individuellement ou technologie équivalente.	
Stockage	Compatibilité avec carte microSD/microSDHC/microSDXC et prise en charge de l'enregistrement sur unité de stockage réseau NAS.	
Accessoires et mise en service	La caméra IP panoramique doit être livrée avec son support de fixation, ses accessoires de raccordement, ses connecteurs et tous les éléments nécessaires à son intégration au réseau de vidéosurveillance existant. Ouvrage payé à l'unité de caméra IP panoramique fournie, posée, raccordée, programmée, testée et mise en service, intégration au VMS de la DEPCTP (GENETEC), y compris supports, accessoires de fixation, alimentation, paramétrage, essais et toutes sujétions, au prix n°4.	
Cycle de vie constructeur	Les caméras proposées ne doivent figurer ni dans la liste de fin de vie constructeur ni dans la liste de fin de support constructeur. Elles doivent être livrées avec la version logicielle/firmware la plus récente, stable et recommandée par le constructeur.	

5 COFFRET INFORMATIQUE COMPLET :

Caractéristiques	Configuration minimale demandée	Configuration proposée
Référence proposée		
Dimensions du coffret	Hauteur 600 mm, largeur 400 mm, profondeur 250 mm.	
Indice de protection	IP66 suivant norme IEC EN 60529 et IK10 suivant norme IEC EN 62262.	
Résistance et revêtement	Atténuation CEM 20 dB, résistance à la corrosion, au brouillard salin et aux agents climatiques, revêtement polyester texture 80 µm ou meilleur.	
Porte et fermeture	Charnières et axes avec traitement anticorrosion haute performance, porte réversible, un seul point de condamnation, condamnation avec clé et livraison de deux clés.	
Équipements électriques internes	Un disjoncteur de protection en tête de 2 x 16 A, un répartiteur 2 x 40 A, deux disjoncteurs 2 x 10 A et un stabilisateur de tension 500 VA.	
Switch d'accès		
Fonctions réseau	Niveau de commutation 2, PoE+, montage sur rail DIN, support VLAN, conformité IEEE 802.1Q, QoS, IEEE 802.1x avec affectation VLAN, VLAN invité et VLAN voix, filtrage par adresse MAC et surveillance de l'adresse IP source.	
Redondance et administration	Redondance rapide MSTP/RSTP/STP IEEE 802.1s/w/D et ERPS G.8032, gestion à distance SNMP 1, SNMP 2c, SNMP 3, RMON 1 et RMON 2.	
Performances et alimentation	Alimentation électrique 120 à 240 V, vitesse de commutation minimale 16 Gbps.	
Conditions environnementales	Température de fonctionnement de -40 °C à 75 °C et taux d'humidité en fonctionnement de 5 à 95 %.	
Accessoires du switch	Livraison avec modules SFP, alimentation, accessoires pour montage sur rail DIN, câble console, câbles d'alimentation et documentation.	
Accessoires et mise en service	Coffret fourni, installé, raccordé, testé et mis en service, y compris toutes sujétions de fourniture, d'installation, de raccordement, de protection électrique, de ventilation et d'intégration au réseau Ethernet du maître d'ouvrage, au prix n°5.	

MARSA MAROC WE LIFT YOUR GROWTH	MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT												
	Document :	**E**	**N**	**E**	**N**	**G**	**G**	**E**	**A**	**M**	**A**	**P**	**1**	**0**
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13

A- Partie réservée à Marsa Maroc

Appel d'offres ouvert**, N° 09/DEPCTP/2026 du ……**

Objet du marché : **Renouvellement et extension des équipements de vidéosurveillance pour les besoins de la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca Trafics Polyvalents.**

Passé en application de l'article 20 du règlement des achats de MARSA MAROC.

B - Partie réservée au concurrent

i. Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné : .....(prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu : .....
Affilié à la CNSS sous le N° : ..... (2)
Inscrit au registre du commerce de .....(localité) sous le n° ..... (2)
N° de taxe professionnelle ..... (2).
N° de patente : ……

ii. Pour les personnes morales

Je (1), soussigné : .....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte.....(raison sociale et forme juridique de la Société au capital de : .....
Adresse du siège social de la Société .....
Adresse du domicile élu : .....
Affilié à la CNSS sous le N° : .....(2)
Inscrit au registre du commerce de .....(localité) sous le n° .....(2).
N° de taxe professionnelle ..... (2)
N° de patente : ……
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :
Après avoir pris connaissance du dossier concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) Remets, revêtu (s) de ma signature (un bordereau de prix et un détail estimatif établis (s) conformément aux modèles figurant au dossier (d'appel d'offres)
2) M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

-Montant hors T. V. A. :.....(en lettre et en chiffres)
-Montant de la T. V. A. (taux en %) : .....(en lettre et en chiffres)
-Montant T. V. A. comprise :.....(en lettre et en chiffres)

Marsa Maroc se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte ..... (RIB) (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à ..... (localité), sous le numéro .....

Fait à .....le..... (Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

1) – Mettre : « Nous, soussignés……nous obligeons conjointement solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
2) – Ajouter l'alinéa suivant : « désignons……(prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc
(3) Supprimer les mentions inutiles.

MARSA MAROC WE LIFT YOUR GROWTH	MODELE DE LA DECLARATION SUR L'HONNEUR												
Document :	**E**	**N**	**D**	**S**	**H**	**G**	**E**	**A**	**M**	**A**	**P**	**1**	**0**
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13

AO N° 09/DEPCTP/2026

Renouvellement et extension des équipements de vidéosurveillance pour les besoins de la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca Trafics Polyvalents.

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : ..... (*Prénom, nom et qualité*)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu : .....

Affilié à la CNSS sous le n° : ..... *(1)*

Inscrit au registre du commerce de ..... (*Localité*) sous le n° .....*(1)*

N° de Taxe professionnelle ..... *(1)*

N° de patente : ……

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné ..... (*prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise*)

Agissant au nom et pour le compte de..... (*Raison sociale et forme juridique de la société*)

Au capital de : .....

Adresse du siège social de la société .....

Adresse du domicile élu .....

Affiliée à la CNSS sous le n° .....*(1)*

Inscrite au registre du commerce ..... (*Localité*) sous le n° .....*(1)*

N° de taxe professionnelle .....*(1)*

N° de patente : ……

Déclare sur l'honneur :

1. *m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;*
2. *que je remplie les conditions prévues à l'article 09 du Règlement de consultation ;*
3. *m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter sur la totalité du marché, ne* **peut porter que sur les prestations pouvant faire l'objet de sous-traitance telles que celles-ci sont précisées par le Cahier des prescriptions spéciales***; et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par 09 du Règlement de consultation ;*
4. *m'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelques titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;*
5. *m'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.*

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent (2)

(1) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

MARSA MAROC WE LIFT YOUR GROWTH	MODELE DE CAUTION PROVISOIRE												
	Document :	E	N	C	P	R	G	E	A	M	A	P	1	0
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13

[Sur papier à en-tête de la banque émettrice Marocaine]

CONSTITUTION D'UNE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE AU TITRE DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE.

CAUTION N° : ……..

Je soussigné, *(Organisme bancaire [1], sa forme sociale, son capital et son siège social)* . . . . . ;

représenté(e) par *: (noms, prénoms et qualités des signataires)* . . . . . .

Déclare me porter caution personnelle et solidaire pour le compte de la société[2] *(raison, capital et siège social)* . . . . . pour le montant du cautionnement provisoire auquel est assujettie ladite société [2] auprès de la Société d'Exploitation des Ports ''Marsa Maroc'', **Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca Trafics Polyvalents** en sa qualité de soumissionnaire dans le cadre de l'appel d'offres n°…../…../…., du *(date de remise des offres)* . . . . . ; relatif à *(objet de l'appel d'offres)* : …… …… …… …… …… ……

Ledit cautionnement s'élevant à …… …… …… *(montant en chiffres et en lettres)***.**

Fait à . . . . . ., le . . . . . .

(Signature)

En cas de groupement, le cautionnement provisoire peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :

a) Au nom collectif du groupement ;

b) Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;

c) En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les cas prévus aux b) et c) ci-dessus, le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu doit préciser qu'il est délivré dans le cadre d'un groupement et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis à Marsa Maroc abstraction faite du membre défaillant.

(1) : Décision d'agrément pour se porter caution personnelle et solidaire délivrée par le Ministre des Finances sous n° . . . . . en date du . . . . . .

[Sur papier à en-tête de la banque émettrice]

CONSTITUTION D'UNE CAUTION BANCAIRE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE A PREMIERE DEMANDE AU TITRE DU CAUTIONNEMENT DEFINITIF

CAUTION N° : ……

Nous soussignés, [●] (Ci-après **le Garant**), établissement de crédit dûment agréé par les autorités marocaines(1), société anonyme à ……. au capital social de ……., dont le siège social est à ……., représenté par :

- Monsieur/Madame…….(Nom, prénom et qualité du signataire) et
- Monsieur/Madame …….(Nom, prénom et qualité du signataire)

Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire sur ordre et pour le compte de la société (2)…….[Raison, forme sociale, capital social et siège social] (Ci-après le Débiteur) en faveur de la Société d'Exploitation des Ports - Marsa Maroc/DEPCTP (Ci-après le Bénéficiaire) pour le montant du cautionnement définitif auquel est assujetti le Débiteur, en sa qualité du titulaire du marché n° ……, passé avec le Bénéficiaire et relatif à …….

Nous attestons, par le présent acte, que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Bénéficiaire, au nom du Débiteur pour un montant maximum de ……dirhams [Montant du cautionnement en chiffres et en lettres].

Nous nous engageons, par le présent acte, de façon inconditionnelle et irrévocable en qualité de Garant, à payer au Bénéficiaire, à sa première demande et sans s'opposer au paiement pour quelque motif que ce soit, toutes sommes que celui-ci pourrait réclamer au Débiteur à concurrence du montant sus-indiqué et ce, dans les huit (8) jours suivant la date de réception d'une lettre de demande du Bénéficiaire adressée par courrier contre accusé réception.

Nous renonçons expressément aux bénéfices de discussion et de division.
Le présent cautionnement entre en vigueur à la date des présentes et restera valable trois mois après la réception définitive du marché.
Le présent acte est régi par le droit marocain et tous litiges relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente garantie seront soumis aux tribunaux compétents dans le ressort territorial de Casablanca, Maroc.

Fait à [●], le [●]
[Signature et cachet de la banque]

(1) : [Décision d'agrément pour se porter caution personnelle et solidaire délivrée par le Ministre des Finances sous n° . . . . . en date du . . . . . .

(2) : ou le groupement de sociétés ; dans ce cas, l'attestation de la caution personnelle et solidaire doit préciser qu'elle est délivrée dans le cadre d'un groupement et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis à la Société d'Exploitation des Ports – Marsa Maroc abstraction faite du membre défaillant du groupement.

CHARTE FOURNISSEURS

Le Groupe Marsa Maroc met à la disposition de ses fournisseurs la présente Charte, qui rappelle les principes fondamentaux encadrant leurs relations, notamment en matière de respect et de promotion des droits de l'Homme, du droit du travail, de protection de l'environnement, de lutte contre la corruption et de protection des données personnelles.

Le Fournisseur est tenu de se conformer à l'ensemble des lois et réglementations nationales et internationales applicables, ainsi qu'aux dispositions de la présente Charte. Dans le cas où une disposition légale ou réglementaire s'avérerait plus exigeante que les principes énoncés dans la Charte, celle-ci prévaudra.

À ce titre, le Fournisseur s'engage à mettre en œuvre les politiques, procédures et actions de formation nécessaires afin d'assurer sa pleine conformité avec les exigences de la présente Charte, notamment :

RESPECT DE LA REGLEMENTATION DU TRAVAIL ET DES NORMES INTERNATIONALES

- Se conformer à la réglementation nationale du travail, ainsi qu'aux standards internationaux en matière de droits humains, notamment ceux définis par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et plus généralement à toute réglementation applicable en matière de droits civils et humains, quel que soit le lieu d'exercice de ses activités.
- S'interdire tout recours au travail forcé ou obligatoire, sous quelque forme que ce soit, et ne pas en tirer avantage, conformément aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) n°29 et n°105.
- S'abstenir de toute forme de travail des enfants et respecter strictement la législation en vigueur relative à l'âge minimum d'emploi, au temps de travail, au salaire minimum ainsi qu'à la rémunération des heures supplémentaires.
- Garantir l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, en s'interdisant toute forme de discrimination fondée notamment sur la race, la couleur, le sexe, la religion, les opinions politiques, l'origine sociale ou nationale.
- Assurer un environnement de travail sain et sécurisé, propre à préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs, de ses sous-traitants et des utilisateurs de ses produits et services.
- Adopter une démarche proactive en matière d'hygiène et de sécurité, en identifiant et en évaluant les risques liés à ses activités, et en mettant en œuvre les mesures nécessaires pour les prévenir, les réduire ou les éliminer.

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

- Se conformer à l'ensemble des réglementations environnementales nationales et internationales applicables. À ce titre, le Fournisseur réalise une analyse environnementale et réglementaire afin d'identifier les aspects environnementaux liés à ses activités et d'en évaluer les impacts.
- Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour maîtriser les impacts environnementaux identifiés et en assurer le suivi régulier.
- Sensibiliser et former son personnel aux enjeux environnementaux, et promouvoir les actions visant à la protection de l'environnement.
- Œuvrer à la réduction de la consommation d'énergie, des rejets dans l'eau, l'air et les sols, ainsi que des déchets générés, à chaque étape du cycle de vie des produits et services (fabrication, transport, installation, commercialisation et fin de vie).
- Intégrer les exigences relatives à la protection de l'environnement, ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité, dans ses processus d'achat, de conception, de réalisation et de mise en œuvre de ses produits et services.

INTEGRITE, TRANSPARENCE ET INDEPENDANCE

- Conduire ses activités avec intégrité, honnêteté et équité, dans le respect des règles applicables en matière de concurrence loyale et de lutte contre la corruption. À ce titre, le Fournisseur s'interdit, directement ou indirectement :
  - D'avoir recours à toute pratique frauduleuse ou acte de corruption à l'égard de toute personne intervenante, à quelque titre que ce soit, dans les procédures de passation, de gestion ou d'exécution des contrats ;
  - De proposer, promettre, offrir ou accorder des avantages indus, notamment sous forme de dons ou de présents, en vue d'influencer une décision relative à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat.
- Prévenir toute situation de conflit d'intérêts, réel ou potentiel, avec toute partie prenante impliquée dans le processus de contractualisation. À ce titre, le Fournisseur veille notamment à ne pas se trouver dans les situations suivantes :
  - Bénéficier, directement ou indirectement, de subventions émanant d'une partie impliquée dans la procédure ;
  - Partager le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire dans le cadre d'une même procédure ;
  - Exercer, directement ou par l'intermédiaire de tiers, une influence indue sur les décisions du Maître d'Ouvrage ;
  - Participer à plusieurs offres dans le cadre d'une même procédure de passation.

- Respecter l'ensemble des régimes de sanctions économiques et des restrictions applicables aux transactions commerciales, conformément aux lois et réglementations en vigueur. Le Fournisseur atteste ne figurer sur aucune liste de sanctions et s'engage à informer sans délai le Groupe de toute inscription éventuelle sur une telle liste.
- Adopter un comportement responsable et conforme aux exigences éthiques dans l'utilisation des réseaux sociaux. À ce titre, le Fournisseur s'abstient notamment :
  - De toute communication ou activité à caractère irrespectueux, non professionnel, harcelant, haineux, injurieux, diffamatoire, discriminatoire ou illicite ;
  - De se présenter, d'agir ou de s'exprimer au nom du Groupe Marsa Maroc, ou de formuler des propos pouvant lui être attribués, sans autorisation préalable expresse ;
  - De porter atteinte au cadre légal applicable, notamment en matière de droits de la personnalité (droit à l'image, respect de la vie privée, réputation, honneur) et de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique et industrielle), dans toute publication ou diffusion de contenu.

CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

- Assurer la protection des données à caractère personnel et des informations confidentielles contre tout accès, destruction, utilisation, modification ou divulgation non autorisés, en mettant en place des mesures organisationnelles et techniques appropriées.
- S'interdire toute utilisation des informations confidentielles et des données à caractère personnel à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été communiquées ou mises à disposition, et veiller à leur traitement en stricte conformité avec les lois et réglementations applicables en matière de protection des données, y compris, sans s'y limiter, la délibération de la CNDP n° 98-AU-2015 du 12 juin 2015.

****

Le fournisseur est informé que le Groupe Marsa Maroc n'a pas de prestataire privilégié dans le cadre de ses achats. À ce titre, il est invité à adhérer à la présente Charte et à en respecter strictement les principes et obligations, conformément aux réglementations en vigueur.

Le Fournisseur s'engage à garantir la conformité de ses activités, ainsi que de celles de ses propres sous-traitants, avec les dispositions de la présente Charte. Il s'engage également à informer sans délai le Groupe Marsa Maroc de tout risque ou impact identifié à cet égard. À ce titre, il met en œuvre des diligences raisonnables préalablement à toute relation d'affaires avec ses partenaires, afin de prévenir et de maîtriser les risques liés notamment à la corruption, aux sanctions, aux pratiques de travail non éthiques et au blanchiment de capitaux.

Tout manquement grave et intentionnel aux engagements de la présente Charte pourra être considéré comme une violation contractuelle et entraîner l'application de sanctions, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat, sans préjudice de toute action judiciaire susceptible d'être engagée en vue d'obtenir réparation du préjudice subi.

Le Groupe Marsa Maroc se réserve le droit de vérifier, à tout moment, la conformité des activités de ses fournisseurs aux exigences de la présente Charte. À ce titre, le Fournisseur accepte sans réserve la réalisation de contrôles internes et/ou externes mandatés par le Groupe.

Pour toute question relative à la présente Charte ou aux attentes du Groupe Marsa Maroc à l'égard de ses fournisseurs, la Direction des Achats peut être contactée à l'adresse suivante : **achats.mm@marsamaroc.co.ma.**

En signant la présente Charte, le représentant légal du Fournisseur reconnaît en avoir pris connaissance, en comprendre pleinement les termes et atteste que l'entreprise qu'il représente s'y conforme.

Raison sociale /Cachet du fournisseur
Nom, Titre et Signature du représentant :
Date et lieu :